



PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 16 juillet 2019

Communiqué de Presse

Etiage 2019 : baisse des débits des cours d'eau et renforcement des mesures de restriction des usages

Les débits des cours d'eau continuent à chuter fortement compte tenu des températures élevées et durables de ces derniers jours et en l'absence de pluies.

La situation des cours d'eau des grands axes reste globalement encore satisfaisante, malgré une baisse importante ces derniers jours. Mais elle s'est aggravée sur la Dordogne aval, ses débits se situent maintenant sous le premier seuil de gestion depuis 4 jours et se rapprochent du seuil d'alerte renforcée.

Les petits cours d'eau qui sont les plus impactés par cette situation ont franchi au cours des derniers jours le seuil de crise, notamment la Belle, le Cern, la Couze-Couzeau, le Caudeau-Louyre et la Banège. La Beauronne de Chancelade, la Conne et le Dropt amont présentent des écoulements visibles très faibles à assec.

Dans ce contexte, la dernière réunion du comité départemental de gestion de l'eau s'est tenue le 16 juillet pour examiner, avec les principaux partenaires et gestionnaire de l'eau, les mesures de limitation à mettre en place pour adapter les usages aux impératifs de salubrité et de préservation des milieux aquatiques.

Les conclusions de cette concertation ont conduit le préfet de la Dordogne à prendre des mesures de limitation à compter du vendredi 19 juillet 8h:

- Tardoire, Sauvanie, Vern, Chironde/Coly, Nauze, Eyraud et Dordogne aval : ALERTE (interdiction de prélèvement = 1 jour par semaine) ;
- Bandiat, Boulou, Crempse, Beune, Borrèze et Bournègue : ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine) ;
- Belle, Beauronne de Chancelade, Cern, Céou amont et aval, Enéa, Germaine, Melve, Lizabel, Seignal, Tournefeuille, Couze/Couzeau, Caudeau/Louyre, Estrop, Lidoire, Gardonnette, Conne, Dropt amont et Banège : CRISE (interdiction totale de prélèvement pour tous les usages non prioritaires).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 23 juillet prochain à la préfecture de la Dordogne, mais un point intermédiaire sera réalisé dans une semaine.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
